



PROGRAMMES FINANCIERS

Document d'information
à l'intention des OBV et des projets
de bassin versant en milieu agricole

Février 2018



TABLE DES MATIERES

PRÉSENTATION	3
PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX EMPLOYEURS : STAGES ET EMPLOIS	4
Agriculture et Agroalimentaire Canada	4
Initiative de stage en agroenvironnement	4
Emploi-Québec	5
Mesure de formation de la main-d'œuvre	5
Programme de subventions salariales - Volet Insertion en emploi	6
Environnement Canada	7
Programme de stages d'ECO Canada / Horizons Sciences	7
Service Canada	8
Emplois d'été Canada	8
Service Canada - Stratégie emploi jeunesse	9
Objectif carrière projets locaux et régionaux	9
SOURCES DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DE PROJETS SPECIFIQUES	10
Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)	10
Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA) 2014-2019	10
Arbres Canada	11
Environnement et Changement climatique Canada	12
Fonds pour dommages à l'environnement	12
Programme de financement communautaire ÉcoAction	13
Programme d'intendance de l'habitat (PIH) pour les espèces en péril	14
Programme Interactions communautaires - Plan d'action Saint-Laurent	15
Fédération Canadienne des municipalités	16
Fonds municipal vert (FMV)	16
Fondation de la faune du Québec	17
Fondation ECHO	18
Fondation Honda Canada	19
Fondation Hydro-Québec pour l'environnement (FHQE)	20
Fondation pour la conservation du saumon atlantique	21
Fondation TD des amis de l'environnement (FAE TD)	22
Fonds d'action Québécois pour le développement durable	23
Action-Climat Québec	23
WWF-Canada	24
Fonds Loblaw pour l'eau	24
Habitat Faunique Canada	25
Subventions aux projets de conservation	25
Héritage faune - Fondation de la Fédération québécoise des chasseurs et des pêcheurs	26
Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques	26
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)	27
Programme d'appui en agroenvironnement 2013-2018 - Prime-Vert	27

PRÉSENTATION

Ce document recense les principaux programmes de financement auxquels peuvent être admissibles les organismes à but non lucratif (OBNL) du Québec, tels les organismes de bassins versants (OBV), pour le recrutement de stagiaires en milieu de travail, l'embauche de jeunes diplômés ou la réalisation de projets spécifiques, en date de février 2018.

Le présent recensement a été fait dans le cadre des activités de la Coordination provinciale des projets de bassins versants en milieu agricole, soutenues financièrement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Dans ce contexte, une attention particulière a été portée aux besoins des projets collectifs par bassin versant en milieu agricole, dont les promoteurs peuvent être des OBV, des clubs conseils en agroenvironnement ou d'autres regroupements de producteurs agricoles.

Finalement, ce document constitue une mise à jour partielle du « Document d'orientation à l'intention des OBV - Recherche de financement », produit en janvier 2016 par les ressources du ROBVQ en place à ce moment.

PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX EMPLOYEURS : STAGES ET EMPLOIS

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Initiative de stage en agroenvironnement

Description

L'Initiative de stage en agroenvironnement finance des stages pour des diplômés du postsecondaire et des élèves du secondaire qui travaillent dans le secteur agricole. Ces stages doivent inclure des activités ou des projets bénéfiques pour l'environnement.

Critères d'admissibilité

Les OBNL sont admissibles à ce programme.

Pour être admissibles, les stages doivent :

- Être d'une durée suffisante pour être significatifs, être d'une durée d'au plus 12 mois et se terminer au plus tard le 31 mars 2019 ;
- Permettre aux employés d'acquérir une expérience professionnelle en agriculture au Canada ;
- Offrir des projets incluant de nombreuses activités qui contribuent à la protection de l'environnement.

Vous pourriez être admissible si votre exploitation ou organisation agricole :

- Est en mesure de conclure des ententes juridiquement contraignantes ;
- Participe à des activités agricoles courantes ;
- Peut aider des employés à acquérir de nouvelles compétences grâce au mentorat et à l'encadrement.

Financement disponible

Les employeurs œuvrant dans le secteur agricole, mais pas directement dans une exploitation, pourraient recevoir jusqu'à concurrence de 16 000 \$ par stagiaire diplômé du postsecondaire pour entreprendre des activités environnementales, fournir des services environnementaux ou réaliser des recherches environnementales bénéfiques pour le secteur agricole. Les organismes sans but lucratif pourraient être admissibles à une aide financière couvrant jusqu'à 80 % des coûts.

Date limite pour soumettre une demande de financement

La période de demande en 2018 s'est ouverte le 15 janvier. Les demandes sont acceptées en conséquence des fonds disponibles.

Pour soumettre une demande de financement

<http://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services/liste-des-programmes-et-services/initiative-de-stage-en-agroenvironnement/volet-organisations/3-comment-presenter-une-demande/?id=1459888627268>

Site Internet

<http://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services/liste-des-programmes-et-services/initiative-de-stage-en-agroenvironnement/?id=1459879253586>

Emploi-Québec

Mesure de formation de la main-d'œuvre

Description

Emploi-Québec accorde, à certaines conditions, une aide technique ou financière afin d'aider les entreprises et les OBNL, notamment, à définir leurs besoins de formation, à réaliser un projet et à évaluer l'efficacité de la formation reçue. Vous devez démontrer que l'activité de formation :

- Permet de maintenir les gens en emploi ;
- Permet d'accroître la performance de vos travailleurs et travailleuses ;
- Est transférable à d'autres membres de votre personnel afin d'augmenter la mobilité au sein de votre entreprise.

Critères d'admissibilité

Tous les employeurs situés au Québec peuvent participer à ce programme, à l'exception des organismes publics et des organisations politiques. Parmi les employeurs potentiels, notons les coopératives, les organismes à but non lucratif, les municipalités, les travailleurs autonomes, les collectivités et les conseils de bande.

Financement disponible

L'aide est négociée en fonction de la situation financière de l'organisation. Elle peut atteindre jusqu'à 50 % des coûts encourus. La durée est établie selon le plan de formation.

Date limite pour soumettre une demande de financement

Il est possible de soumettre une demande en tout temps.

Pour soumettre une demande de financement

Communiquez avec le [centre local d'emploi \(CLE\)](#) de votre région.

Renseignements supplémentaires

Communiquez avec le [centre local d'emploi \(CLE\)](#) de votre région.

Site Internet

<http://emploiquebec.gouv.qc.ca/entreprises/investir-en-formation/programmes-de-developpement-de-la-main-doeuvre/mesure-de-formation-de-la-main-doeuvre/>

Programme de subventions salariales - Volet Insertion en emploi

Description

Emploi-Québec, en partenariat avec les Centres locaux d'emploi (CLE), offre des subventions pour permettre l'intégration de personnes en difficulté d'intégration au marché du travail (participants de l'assurance-emploi, prestataires d'un programme d'aide financière de dernier recours, personnes sans soutien public du revenu, participants au Programme alternative jeunesse).

Critères d'admissibilité

L'entreprise admissible appartient à l'une des catégories suivantes :

- Entreprise privée ;
- Coopérative ;
- Organisme à but non lucratif offrant des emplois durables ;
- Administration municipale ou un conseil de bande ;
- Établissement public des réseaux de la santé et des services sociaux ou de l'éducation.

Vous pouvez ainsi combler un :

- Poste régulier à temps plein (de 30 à 40 heures par semaine) ;
- Emploi saisonnier récurrent, un poste vacant ou nouvellement créé.

Financement disponible

L'aide financière est fixée en fonction des difficultés d'intégration de la personne et de la nature du poste. La subvention peut couvrir jusqu'à 50 % du salaire, de même que jusqu'à 100 % du salaire de l'accompagnateur pour un montant maximal de 1 500 \$. La subvention est généralement accordée pour une période allant jusqu'à 30 semaines ou, exceptionnellement, pour une durée pouvant aller jusqu'à 52 semaines. À certaines conditions, la subvention peut également couvrir le coût de l'accompagnement de cette personne par un des employés réguliers, ou le coût de formations d'appoint.

Date limite pour soumettre une demande de financement

Il est possible de soumettre une demande en tout temps.

Pour soumettre une demande de financement

Communiquez avec le [centre local d'emploi \(CLE\)](#) de votre région.

Renseignements supplémentaires

Communiquez avec le [centre local d'emploi \(CLE\)](#) de votre région ou consultez le [guide des subventions salariales](#) d'Emploi-Québec.

Site Internet

<http://emploiquebec.gouv.qc.ca/entreprises/recruter/aide-financiere-a-lembauche/subventions-salariales-pour-employes/>

Environnement Canada

Programme de stages d'ECO Canada / Horizons Sciences

Description

Les stages sont financés par l'entremise du Programme Horizons Sciences d'Environnement et Changement climatique Canada et par le Programme de stages en sciences et technologies de Ressources naturelles Canada dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse. Le programme de stages offre aux employeurs admissibles qui œuvrent dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie, des mathématiques (STIM) ou des ressources naturelles jusqu'à 50 % du salaire d'un stagiaire (jusqu'à concurrence de 15 000 \$) pour un poste permanent à temps complet lié au secteur de l'environnement.

Critères d'admissibilité

Employeur :

- Propriété canadienne ou filiale canadienne ;
- Propose un emploi permanent à plein temps ;
- Fournit un poste lié à l'environnement en sciences, technologie, génie ou mathématiques ;
- Projette d'embaucher un nouvel employé (ne peut pas être un employé en poste).

Stagiaire :

- A l'intention de faire carrière dans le secteur de l'environnement dans le domaine des sciences, de la technologie, du génie ou des mathématiques ;
- Être un citoyen canadien, résident permanent ou réfugié, âgé de 30 ans ou moins ;
- Avoir le droit de travailler au Canada ;
- Détenir un diplôme d'un établissement postsecondaire ;
- Capable de travailler à un poste permanent à plein temps ;
- Être sans emploi ou en situation de sous-emploi ;
- Ne pas avoir déjà participé à un programme fédéral d'emploi ou de formation pour la jeunesse ;
- Ne pas avoir déjà occupé d'emploi rémunéré pour l'organisation hôte ;
- Ne pas avoir de liens familiaux avec les membres de la direction ou les cadres supérieurs de l'organisation hôte.

Financement disponible

50% du salaire du stagiaire, jusqu'à concurrence de 15 000\$ par année.

Date limite pour soumettre une demande de financement

Il est possible de soumettre une demande en tout temps.

Pour soumettre une demande de financement

Ouvrez une session sur <http://www.eco.ca/employeurs/programme-de-stages/#Processus> et soumettre le formulaire de demande et les documents requis. Vous pouvez également adresser vos questions au : internship@eco.ca

Site Internet

<http://www.eco.ca/employeurs/programme-de-stages/>

Service Canada

Emplois d'été Canada

Description

Emplois d'été Canada accorde du financement afin d'aider les employeurs à créer des possibilités d'emplois d'été pour les étudiants. L'initiative met l'accent sur les priorités locales et aide à la fois les étudiants et leur collectivité.

Critères d'admissibilité

Cette aide financière s'adresse aux organismes sans but lucratif, aux employeurs du secteur public ainsi qu'à de petites entreprises du secteur privé comptant 50 employés ou moins. Elle s'adresse aux jeunes de 15 à 30 ans qui étudient à temps plein et qui prévoient retourner aux études lors de la prochaine année scolaire. Les emplois financés doivent s'échelonner sur 6 à 16 semaines à temps plein.

Financement disponible

Les employeurs du secteur sans but lucratif sont admissibles à une subvention pouvant aller jusqu'à 100 % du salaire horaire minimum de leur province ou territoire et des charges sociales obligatoires de l'employeur.

Date limite pour soumettre une demande de financement

La période pour présenter une demande pour Emplois d'été Canada 2018 se termine le 9 février 2018.

Pour soumettre une demande

Consultez le « Guide du demandeur » en ligne et dans les centres de Service Canada. Ce guide fournit de l'information sur la façon de remplir le formulaire de demande et sur les critères d'admissibilité et d'évaluation.

Renseignements supplémentaires

Contactez le programme au 1-800-935-5555.

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/coordonnees/emplois-ete-canada.html>

Site Internet

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html>

Service Canada - Stratégie emploi jeunesse

Objectif carrière projets locaux et régionaux

Description

Objectif carrière accorde du financement à des employeurs et à des organismes locaux, régionaux et nationaux afin qu'ils élaborent et mettent en œuvre une variété d'activités qui permettent aux jeunes de faire des choix de carrière plus éclairés, d'acquérir des compétences et de bénéficier d'expériences de travail. Le programme vise à faciliter la transition des jeunes vers le marché du travail.

Critères d'admissibilité

Les demandeurs admissibles sont les :

- Organismes sans but lucratif et à but lucratif ;
- Administrations municipales, organisations autochtones, gouvernements, institutions, sociétés d'État et organismes provinciaux et territoriaux.

Les jeunes admissibles doivent :

- Être âgés de 15 à 30 ans (inclusivement) au moment de l'inscription ou de la sélection ;
- Être citoyens canadiens, résidents permanents ou statut de réfugié du Canada ;
- Avoir le droit de travailler conformément aux lois et règlements provinciaux et territoriaux pertinents ;
- Ne pas percevoir de prestations d'assurance-emploi.

Financement disponible

L'aide financière peut couvrir un maximum de 80 % des coûts associés à la gestion et à la prestation des activités approuvées. Le coût maximum par participant est de 20 000 \$ par projet, peu importe la durée de l'intervention. Cette somme comprend les coûts indirects et les coûts pour les participants.

Date limite pour soumettre une demande de financement

Les demandes de financement sont habituellement acceptées sur une base régulière.

Pour soumettre une demande

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/objectif-carriere/preparez-demande.html>

Site Internet

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/objectif-carriere.html>

SOURCES DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DE PROJETS SPECIFIQUES

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA) 2014-2019

Description

Le programme canadien d'adaptation agricole (PCAA) est un programme qui s'échelonne sur cinq ans, ayant pour but d'aider le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, à s'adapter et demeurer concurrentiel par le biais de contributions non-remboursables. Le PCAA (2014-2019) a pour objectif d'aider le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels en ce qui concerne les activités suivantes :

- Exploiter les débouchés ;
- Intervenir face aux nouveaux enjeux et aux enjeux en émergence ;
- Trouver et faire l'essai des solutions aux enjeux nouveaux et courants en vue d'aider le secteur à s'adapter et à demeurer concurrentiel.

Critères d'admissibilité

Les demandeurs admissibles sont les suivants :

- Organismes sans but lucratif et les associations, dont les coopératives ;
- Offices de commercialisation ;
- Groupes autochtones.

Financement disponible

AAC établira le montant de l'aide financière au cas par cas. De manière générale, le montant de l'aide financière de chaque projet ne sera pas supérieur à 1 million de dollars. Le demandeur peut présenter plus d'une demande.

Date limite pour soumettre une demande de financement

Les demandes peuvent être soumises en tout temps, jusqu'à épuisement des fonds. Toutes les dépenses du projet accepté doivent avoir été encourues avant le 31 mars 2019.

Pour soumettre une demande :

Pour plus de renseignements au sujet du programme, veuillez consulter le guide du demandeur

au : <http://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services/liste-des-programmes-et-services/programme-canadien-d-adaptation-agricole-2014-2019/guide-du-demandeur/?id=1396969701415>

Site Internet

<http://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services/liste-des-programmes-et-services/programme-canadien-d-adaptation-agricole-2014-2019/?id=1396016168338>

Arbres Canada

Description :

Arbres Canada est un organisme de bienfaisance sans but lucratif qui œuvre pour améliorer la vie des Canadiens en plantant et en entretenant des arbres. Au cours des 25 dernières années, ils ont encouragé les collectivités, les gouvernements, les sociétés et les particuliers à rendre leur environnement plus vert et plus sain.

Depuis 1992, ils ont planté plus de 80 million d'arbres, reverdi plus de 600 terrains d'école, aidé à rétablir des endroits dévastés par des catastrophes naturelles et relié des experts en foresterie urbaine pour reverdir des villes à l'échelle du Canada.

4 principaux programmes sont offerts :

- Verdissage des communautés
- Reboisement et Compensation des émissions de carbone
- Engagement et Recherche
- #OperationRenouvert

Critères d'admissibilité

Les demandeurs admissibles sont les suivants :

- Municipalités
- Groupes communautaires
- Communautés autochtones

Financement disponible

Le financement varie selon les programmes.

Date limite pour soumettre une demande de financement

Les programmes ont différentes dates de tombée. Consultez le site internet pour connaître les dates limites.

Pour soumettre une demande :

<https://arbrescanada.ca/plantez-avec-nous/demande-de-subvention/>

Environnement et Changement climatique Canada

Fonds pour dommages à l'environnement

Description

Le Fonds pour dommages à l'environnement (FDE) est un compte à fins déterminées administré par Environnement Canada et servant à gérer les fonds reçus comme indemnisation pour dommages à l'environnement. Un compte à fins déterminées est géré séparément des revenus généraux de l'État. Le FDE constitue un moyen de garantir que les sommes générées par les amendes obligatoires, les ordonnances des tribunaux, les contributions volontaires et les contributions obtenues des fonds de responsabilité nationaux et internationaux sont directement investies dans notre environnement.

Critères d'admissibilité

- Les organismes non gouvernementaux et les groupes environnementaux communautaires sont notamment admissibles ;
- Les priorités de financement sont attribuées aux projets portant sur la restauration des dommages causés dans la région où ils sont survenus. Pour être admissibles, les projets doivent entrer dans une ou plusieurs des catégories suivantes de FDE, par ordre décroissant de priorité de financement : restauration, améliorations de la qualité de l'environnement, recherche et développement, éducation et sensibilisation.

Financement disponible.

Les fonds disponibles varient en fonction du nombre de montants adjudés par la cour et de contributions volontaires qui sont envoyées au FDE, et de la province ou du territoire où ils sont envoyés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le financement dans votre région, consultez-le : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/fonds-dommages/disponibles.html>

Date limite pour soumettre une demande de financement

Date variable selon le territoire visé.

Pour soumettre une demande

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programme-communautaire-ecoaction.html>

Site Internet

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/fonds-dommages.html>

Programme de financement communautaire ÉcoAction

Description

Le Programme de financement communautaire ÉcoAction finance des projets partout au Canada afin d'encourager la population canadienne à passer à l'action relativement aux questions entourant la qualité de l'eau et les changements climatiques, et à renforcer la capacité des collectivités à poursuivre ces activités de façon autonome par la suite.

Critères d'admissibilité

- Les organisations sans but lucratif peuvent présenter une demande.
- Les organisations doivent obtenir au moins la moitié des fonds dont elles ont besoin pour mener à bien leur projet de sources autres que le gouvernement fédéral.
- Les organisations doivent pouvoir mesurer les répercussions environnementales positives qui découlent directement de leur projet et accroître la capacité de leur collectivité à passer à l'action relativement aux enjeux environnementaux prioritaires.

Financement disponible

Le financement maximal est de 100 000 \$ par projet. La durée maximale d'un projet est de 36 mois consécutifs.

Date limite pour soumettre une demande de financement

21 mars 2018

Pour soumettre une demande

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programme-communautaire-ecoaction.html>

Site Internet

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programme-communautaire-ecoaction.html>

Programme d'intendance de l'habitat (PIH) pour les espèces en péril

Description

Le Programme d'intendance de l'habitat (PIH) alloue des fonds à des projets qui conservent et protègent les espèces en péril et leurs habitats et contribuent à la préservation de la biodiversité dans son ensemble. Ces fonds favorisent la participation des collectivités locales au rétablissement des espèces en péril.

Critères d'admissibilité

Les organismes non gouvernementaux, les organismes autochtones, les collectivités, les individus, les entreprises, les associations communautaires ainsi que les gouvernements provinciaux, territoriaux et les administrations municipales sont admissibles au financement.

Financement disponible

Le financement varie habituellement de 25 000 \$ à 100 000 \$ par année. Les projets peuvent durer plus d'un an.

Date limite pour soumettre une demande de financement

La date limite pour déposer une proposition de projet est le 19 mars 2018. Il est cependant fortement conseillé de déposer une déclaration d'intérêts avant le 23 février 2018.

Pour le volet prévention, aucune nouvelle demande ne sera acceptée pour l'année 2018-2019.

Pour soumettre une demande :

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programmes/intendance-habitat-especes-en-peril.html>

Renseignements supplémentaires :

Jérôme Desrosiers

Jerome.desrosiers@canada.ca

Téléphone : 418-648-7410

Site Internet

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programmes/intendance-habitat-especes-en-peril.html#toc6>

Programme Interactions communautaires - Plan d'action Saint-Laurent

Description :

Le programme Interactions communautaires, coadministré par Environnement et Changement climatique Canada et le gouvernement du Québec, soutient des projets communautaires ayant pour objectif d'améliorer l'écosystème du Saint-Laurent. Les projets visent essentiellement des problèmes environnementaux précis pour lesquels des mesures doivent être prises, notamment des initiatives de sensibilisation et d'éducation, des études visant à déterminer des mesures d'action concrètes, la mise en œuvre de mesures de restauration, telles que le nettoyage des rives, la stabilisation et la revégétalisation, ou des mesures visant à protéger les espèces vulnérables.

Critères d'admissibilité

Ce programme s'adresse à tout organisme non gouvernemental et sans but lucratif, légalement constitué depuis au moins un an et qui a une place d'affaires établie au Québec.

Financement disponible

Selon la catégorie du projet qui est financé (sensibilisation, étude, mesures prises à la suite d'études ou restauration), le financement maximum varie de 25 000 \$ à 200 000 \$.

Pour soumettre une demande et pour plus d'informations :

http://planstlaurent.qc.ca/fr/accueil/nous_joinre.html

Site Internet

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programmes.html>

Fédération Canadienne des municipalités

Fonds municipal vert (FMV)

Description

Le Fonds municipal vert (FMV), via son programme « Financement visant la qualité et la conservation de l'eau » finance des études de faisabilité, des projets pilotes et des projets d'immobilisations axés sur des initiatives qui permettent d'améliorer la qualité de l'eau et d'encourager sa conservation.

Types de projets admissibles (études de faisabilité, projets pilotes et projets d'immobilisations) :

- Conservation de l'eau ;
- Qualité des eaux de ruissellement ;
- Systèmes d'assainissement des eaux ;
- Installations septiques ;
- Gestion des eaux de ruissellement ;
- Gestion des eaux pluviales.

Critère d'admissibilité

Pour obtenir des fonds du FMV, il doit exister un lien de collaboration entre l'organisation et le gouvernement municipal dans l'initiative environnementale visée, et le gouvernement municipal doit, à tout le moins, être véritablement intéressé et participer activement à cette initiative.

Financement disponible

- Études de faisabilité : subventions jusqu'à 50 % des coûts admissibles, max. 175 000 \$;
- Projets pilotes : subventions jusqu'à 50 % des coûts admissibles, max. 350 000 \$;
- Projets d'immobilisations : prêts à un taux d'intérêt réduit et subvention égale à 15% du montant du prêt.

Date limite pour soumettre une demande de financement

- Études de faisabilité et projets pilotes : demandes acceptées en tout temps
- Projets d'immobilisations :
 - Évaluation d'admissibilité : 1^{er} mars 2018 ;
 - Demande de financement (sur invitation) : 15 avril 2018

Pour soumettre une demande

<https://fcm.ca/accueil/programmes/fonds-municipal-vert/faites-une-demande-de-financement/processus-de-demande-et-dapprobation.htm>

Renseignements supplémentaires

Consulter la [section Conseils pour remplir votre demande](#).

Fonds municipal vert 1-877-997-9926

programmes@fcm.ca

Site Internet

<https://fcm.ca/accueil/programmes/fonds-municipal-vert.htm>

Fondation de la faune du Québec

La Fondation de la faune du Québec supporte les projets de conservation ou d'aménagement d'habitats fauniques avec ses nombreux programmes d'aide. La Fondation de la faune subventionne en moyenne 400 nouveaux projets annuellement.

Pour toute information supplémentaire concernant les programmes suivants, les organismes intéressés doivent communiquer avec la Fondation aux coordonnées suivantes :

Fondation de la faune du Québec

1175, avenue Lavigerie, bureau 420

Québec (Québec) G1V 4P1

1 877 639-0742

projets@fondationdelafaune.qc.ca

http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes_aide/

NOM DU PROGRAMME	OBJECTIFS DU PROGRAMME	PERSONNE RESSOURCE	DATES BUTOIRS ANNUELLES POUR LE DÉPÔT DES DEMANDES
Pêche en herbe	Initier les jeunes de 9 à 12 ans à la pêche pendant des journées thématiques organisées par des organismes de faune, des sociétés de conservation, des écoles ou des municipalités, etc.	Geneviève Lacroix	Pour la pêche estivale 2018 et la pêche blanche 2019 : 31 janvier 2018
Faune-forêt	En forêt privée, encourager l'engagement des propriétaires de boisés envers la protection et l'aménagement des habitats fauniques, favoriser l'intégration de la sylviculture et du maintien de la biodiversité, stimuler la planification des interventions à l'échelle du territoire.	Annabelle Avery	1 ^{er} février 2018 1 ^{er} octobre 2018
Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA)	Améliorer la qualité et la productivité fauniques des habitats des poissons en encourageant la participation des organismes du milieu. Ce programme est divisé en trois volets : - le volet principal et le volet entretien qui visent des projets d'aménagement pour toutes les espèces de poisson ; - le volet frayère qui vise des petits travaux d'aménagement pour l'omble de fontaine.	Geneviève Lacroix	1 ^{er} février 2018 1 ^{er} octobre 2018
Faune en danger	Protéger et améliorer les habitats des espèces fauniques indigènes menacées ou vulnérables du Québec.	Annabelle Avery	1 ^{er} février 2018 1 ^{er} octobre 2018
Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole	Améliorer la qualité des habitats fauniques dans les bassins versants agricoles, encourager l'engagement des producteurs et des partenaires locaux et faciliter le transfert de connaissances.	Sébastien Rioux	1 ^{er} février 2018 1 ^{er} octobre 2018
Protéger les habitats fauniques	Protéger les habitats à haute valeur faunique par leur acquisition ou par la conclusion d'ententes de conservation légales avec des propriétaires de terres privées.	Christine Bélanger	15 janvier 2018, 15 mai 2018, 15 septembre 2018
Gestion intégrée des ressources en milieu forestier (GIR)	En forêt publique, améliorer la planification des opérations en forêt en favorisant l'intégration des besoins de la faune en termes d'habitat.	Annie Lebel	1 ^{er} novembre 2018
Fonds Nature Madeleine-Auclair	Stimuler la conservation et la renaturalisation d'habitats fauniques dans la vallée du Saint-Laurent à des fins de conservation perpétuelle de la faune et des milieux naturels, tout en faisant la promotion de l'utilisation de ces espaces pour l'expression des arts, de l'activité physique et de l'éducation.	Christine Bélanger	31 octobre 2018
Assistance financière pour les infrastructures des sentiers et la protection de la faune (VHR)	Sensibiliser les utilisateurs de VHR et les clubs de VTT et de motoneige à la préservation des habitats fauniques (zones humides, dunes, frayères, ravages, etc.), intégrer les préoccupations fauniques dans l'aménagement des sentiers, protéger et aménager des habitats fauniques et restaurer des habitats endommagés.	Annie Lebel	Date à confirmer

Fondation ECHO

Fondation Écho est une fondation charitable privée constituée en 1983 et dont le siège social est situé à Montréal. Depuis le 1er janvier 2012, deux principaux champs d'intérêt sont privilégiés par la Fondation dont l'environnement.

Les octrois environnementaux de la Fondation ciblent l'est du Canada (l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique) et accordent priorité à la protection de sites naturels d'importance. La Fondation appuie également, selon leur mérite, une gamme d'initiatives environnementales concrètes conçues pour promouvoir et améliorer les pratiques environnementales durables.

Critère d'admissibilité

Être un organisme de charité reconnu par l'Agence du Revenu du Canada. Les octrois accordés ne doivent pas être utilisés pour des activités politiques.

Financement disponible et date limite pour soumettre une demande

Les détails entourant les dates de dépôt et les montants maximums ne sont pas disponibles. Cependant, en 2017, la Fondation Écho a accordé des octrois totalisant 3 218 850 \$ pour une gamme de projets concrets qui reflètent ses priorités environnementales et ses intérêts.

Pour soumettre une demande

Pour toute requête de subvention, veuillez adresser une lettre d'intention à Fondation Écho donnant l'historique de l'organisme charitable, son numéro d'enregistrement charitable/NE émis par Revenu Canada, une copie des trois plus récents rapports annuels et états financiers, une brève description du projet, le budget du projet, le montant de l'octroi sollicité, la liste des contributeurs financiers confirmés et envisagés, et une liste de projets similaires.

Toute correspondance doit être adressée à :

Fondation Écho
1350, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1050
Montréal QC H3G 1J1

Att : M. Kevin Leonard, Directeur général
Télécopieur : (514) 843-4080
Courriel : general@fondationecho.ca

Site Internet

www.fondationecho.ca

Fondation Honda Canada

Description

La Fondation Honda aide les personnes et les organismes qui concentrent leurs activités dans quatre domaines : la famille, l'environnement, le génie et l'éducation.

Critère d'admissibilité

Être un organisme de charité reconnu par l'Agence du Revenu du Canada.

Financement disponible

Non déterminé. Mais selon les statistiques présentées sur leur site, plus de 500 projets sont soutenus annuellement, pour plus de 1 million de dollars. Ce qui correspond à une moyenne de 2000 \$ par projet.

Date limite pour soumettre une demande de financement

Du 1^{er} février au 1^{er} août de chaque année.

Pour soumettre une demande

Toutes les demandes de financement doivent être transmises à la Fondation Honda Canada par l'intermédiaire du site Web suivant: <http://www.fondationhondacanada.ca/demande-de-financement>

Site Internet

<http://www.fondationhondacanada.ca/accueil>

Fondation Hydro-Québec pour l'environnement (FHQE)

Description

La Fondation accorde la priorité aux projets qui prévoient des interventions concrètes sur des sites clairement définis, qui servent l'intérêt des collectivités et dont les retombées environnementales et sociales sont mesurables. Elle finance toutes sortes d'initiatives, à condition qu'elles reposent sur des bases solides.

Critère d'admissibilité

Tout organisme caritatif ou sans but lucratif, dûment enregistré au Canada et pouvant démontrer que le projet qu'il présente ne sert pas des fins personnelles ni lucratives, mais l'intérêt de la communauté concernée, est admissible aux subventions de la Fondation. Ces conditions s'appliquent à des projets présentés par des municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC) ou des conseils de bande.

Financement disponible

Montant du financement demandé à la FHQE	Autres contributions financières exigées	Vérification externe des états financiers du projet
< 50 000 \$	Aucune ⁽¹⁾	Non exigée
≥ 50 000 \$ < 100 000 \$	Au moins 25 % du total du financement (en espèces) ⁽²⁾⁽³⁾	États financiers du projet avec avis au lecteur ⁽⁴⁾
≥ 100 000 \$	Au moins 50 % du total du financement (en espèces) ⁽²⁾⁽³⁾	États financiers du projet avec mission d'examen ⁽⁴⁾

<http://www.hydroquebec.com/fondation-environnement/financement/conditions-financieres.html>

Dates limites pour soumettre une demande de financement

1^{er} février et 15 septembre de chaque année.

Pour soumettre une demande

Vous référer au site web de la Fondation.

Site Internet

<http://www.hydroquebec.com/fondation-environnement/financement/conditions-financieres.html>

Fondation pour la conservation du saumon atlantique

Description

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique (FCSA) est un organisme indépendant, sans but lucratif, constitué en vertu des lois fédérales. Elle a été mise sur pied grâce à une subvention non renouvelable de 30 millions de dollars du gouvernement du Canada. Les revenus de placement de ce capital serviront à appuyer des activités liées à la conservation du saumon atlantique sauvage et de son habitat. La Fondation a pour mission de contribuer à la constitution de stocks sains et durables de saumon sauvage de l'Atlantique au Canada atlantique et au Québec, au moyen de partenariats notamment entre les groupes bénévoles de conservation, les organismes autochtones et les gouvernements.

Critère d'admissibilité

Les organismes suivants peuvent soumettre des projets à la Fondation :

- Organismes non gouvernementaux (par ex. organismes communautaires de conservation, regroupement coopératifs, organismes de bassins versants, etc.) ;
- Municipalités, établissements d'enseignement, organismes autochtones et premières nations.

Les catégories de projets admissibles :

- Élaboration de plans de conservation du saumon et de ses habitats pour un bassin versant ou un sous-bassin versant (planification des bassins versants) ;
- Conservation, restructuration et restauration des populations sauvages du saumon atlantique et de leurs habitats ;
- Restauration de l'accès du saumon à ses habitats ;
- Sensibilisation et éducation du public à l'importance du saumon atlantique sauvage et de ses habitats.

Financement disponible

De 5 000 \$ à 50 000 \$ par projet. Pour l'année 2018, une somme de 1 000 000 \$ sera disponible pour le financement de projets répartis dans les cinq provinces, plus les projets interprovinciaux.

Dates limites pour soumettre une demande de financement

En continu

Pour soumettre une demande

Pour présenter une demande, soumettez votre demande dûment remplie par courriel à darla@salmonconservation.ca. Pour informations supplémentaires : (506) 455-9900.

Site Internet

<http://www.salmonconservation.ca/fr/>

Fondation TD des amis de l'environnement (FAE TD)

Description

La Fondation soutient un large éventail de projets environnementaux – et axe surtout son financement sur la revitalisation, l'animation et la gérance des espaces verts publics.

Critère d'admissibilité

Les organismes admissibles au financement sont :

- Organismes canadiens possédant un numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance ;
- Institutions d'enseignement (écoles primaires et secondaires, établissements d'enseignement postsecondaire), municipalités et groupes autochtones.

Exemples de projets admissibles :

- Revitalisation de parcs et travaux de restauration ;
- Jardins accueillants pour les papillons et programmes visant les pollinisateurs ;
- Jardins communautaires ;
- Terrains de jeu naturels (uniquement les structures de jeu naturelles) ;
- Création et restauration de sentiers.

Financement disponible

Non déterminé. Cependant selon les statistiques présentes sur le site de la fondation, la contribution moyenne serait de 3 416 \$ (24 projets soutenus pour un montant total de 82 M\$).

Date limite pour soumettre une demande de financement

Date limite pour soumettre une demande	Réunion du comité consultatif régional	Réponse aux demandeurs
<u>15 janvier 2018</u>	Mars 2018	Avril 2018
<u>15 juillet 2018</u>	Septembre 2018	Octobre 2018

Pour soumettre une demande

Remplir et envoyer le formulaire de demande en ligne.

Site Internet

<https://fef.td.com/francais/financement/>

Fonds d'action Québécois pour le développement durable

Action-Climat Québec

Action-Climat Québec a pour objectif d'engager les citoyens, entreprises, institutions et municipalités du Québec dans l'action et à encourager des changements de comportements et de pratiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques. Ce programme découle de la priorité 8 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques qui vise à mobiliser le Québec en soutenant les initiatives de la société civile et des communautés. Il est financé par le Fonds vert. Trois volets sont disponibles :

- Projet d'envergure locale ;
- Projet d'envergure régionale ;
- Projet d'envergure nationale.

Critère d'admissibilité

Les projets admissibles doivent mobiliser et engager les citoyens et les communautés dans l'action pour réduire les émissions de GES ou s'adapter aux changements climatiques. De nouveaux comportements et pratiques devront être adoptés pour lutter contre les changements climatiques. Les projets soutenus pourront porter sur l'une ou l'autre des thématiques suivantes, qui sont données à titre d'exemple, ou sur toute autre thématique pertinente à la réduction des GES ou l'adaptation aux changements climatiques.

Financement disponible

L'aide financière maximum par projet d'envergure locale est de 100 000 \$ et de 200 000 \$ par projet d'envergure régionale. Pour tous les détails, veuillez-vous référer au cadre normatif du programme : http://www.faqdd.qc.ca/public/actionClimatQc_CadreNormatif.pdf

Dates limites pour soumettre une demande de financement

Il n'y a pas d'appel à projets actuellement en cours. Pour rester à l'affut des appels à venir, il est possible de s'inscrire à l'[infolettre](#).

Renseignements supplémentaires

Téléphone : 418-692-5888

Courriel : actionclimatquebec@faqdd.qc.ca

Site Internet

<http://www.faqdd.qc.ca/realisez-projet/action-climat-quebec-volet-regional-local/>

WWF-Canada

Fonds Loblaw pour l'eau

Description

Le Fonds Loblaw pour l'eau a pour mission d'améliorer la santé des eaux douces au Canada et à atténuer les menaces qui pèsent sur nos écosystèmes d'eau douce partout au pays, pour les ruisseaux, lacs, rivières, fleuves, milieux humides et habitats riverains qui les entourent. Le Fonds accorde des subventions à des organismes de bienfaisance enregistrés et organisations à but non lucratif qui mènent des projets cruciaux visant la conservation, la protection ou la restauration d'habitats d'eau douce ou riverains et des espèces qui y vivent.

Le Fonds Loblaw pour l'eau appuie les projets concrets mettant en œuvre des mesures précises de conservation et de restauration des écosystèmes, ou de collecte de données dans le cadre d'initiatives de suivi à long terme.

Critères d'admissibilité

- Organismes de bienfaisance enregistrés au Canada ;
- Organismes à but non lucratif.

Financement disponible

Aucune information à ce sujet.

Date limite pour soumettre une demande de financement

Période d'appel à candidature annuelle, date inconnue.

Pour soumettre une demande de financement

Lors des périodes d'appel de projet, le formulaire et le guide de soumissions sont disponibles en ligne à http://www.wwf.ca/fr/conservation/eau_douce/fonds_loblaw_pour_leau/

Renseignements supplémentaires

514-394-0008

mjuliendenis@wwfcanada.org

Site Internet

http://www.wwf.ca/fr/conservation/eau_douce/fonds_loblaw_pour_leau/

Habitat Faunique Canada

Subventions aux projets de conservation

Description

Habitat faunique Canada est un organisme de bienfaisance national sans but lucratif axé sur la conservation qui a été fondé en 1984 par Environnement Canada, les organismes provinciaux de gestion de la faune et les groupes de conservation travaillant sur les questions fauniques. L'organisme vise surtout la protection des oiseaux (et de leur habitat) qui sont considérés comme gibiers de chasse.

Critère d'admissibilité

Afin de reconnaître que la principale source de financement du Programme de subvention d'Habitat faunique Canada provient de l'achat du Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada par les chasseurs de sauvagine, Habitat faunique Canada, dans les limites de son budget, appuiera principalement les projets auxquels de multiples partenaires prendront part et qui soutiennent:

- Les activités prioritaires dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) ;
- Les projets régionaux et locaux entourant les habitats d'importance pour d'autres oiseaux migrateurs considérés comme gibier ;
- Le Fonds pour la conservation du guillemot à Terre-Neuve et au Labrador.

Financement disponible

Variable

Date limite pour soumettre une demande de financement

Les demandes de subventions doivent être présentées au plus tard la première semaine de novembre de chaque année pour que les projets soient exécutés au cours de l'exercice suivant (l'année financière d'Habitat faunique Canada se déroule du 1er avril au 31 mars).

Pour soumettre une demande

<https://whc.org/fr/subventions/demandes/>

Site Internet

<https://whc.org/fr/subventions/>

Héritage faune - Fondation de la Fédération québécoise des chasseurs et des pêcheurs

Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques

Description

L'un des trois objectifs du programme est de permettre à des organismes de s'engager dans des projets d'aménagements, d'acquisition ou de mise en valeur d'habitats fauniques dans une perspective cynégétique et halieutique. Les projets doivent être des projets d'acquisition de connaissances ; d'acquisition, de servitude, d'entente dans le but de protéger un habitat ; de caractérisation d'habitat ou d'aménagement faunique de protection ou de restauration des habitats et doivent viser des espèces prélevables.

Critère d'admissibilité

Associations membres de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. Il est possible de devenir membre partenaire en remplissant le [formulaire en ligne](#) et moyennant une cotisation de 150 \$ par année.

Financement disponible

Maximum de 5 000 \$ par projet. Le conseil d'administration d'Héritage faune se réserve toutefois le droit d'octroyer une somme supérieure pour certains projets. La contribution du milieu doit représenter au moins 30 % de la valeur totale du projet.

Date limite pour soumettre une demande de financement

1^{er} février de chaque année. Cependant, si des sommes étaient encore disponibles, Héritage faune se montrera flexible envers les nouvelles initiatives présentées après cette date. Pour plus d'information, communiquez avec Héritage faune.

Pour soumettre une demande

Remplir le formulaire disponible sur le site web : http://fedecp.com/media/1018/formulaire_aahf2015.pdf

Renseignements supplémentaires

http://fedecp.com/media/1001/informations_aahf-2017.pdf

Site Internet

<http://www.fedecp.com/heritage-faune/bourses>

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Programme d'appui en agroenvironnement 2013-2018 - Prime-Vert

Le MAPAQ a conçu le Programme d'appui en agroenvironnement, communément appelé Prime-Vert, afin d'aider les exploitations agricoles et les autres acteurs de l'industrie bioalimentaire à relever les défis que représente la protection de l'environnement, un des principes fondamentaux du développement durable. Cette orientation stratégique ministérielle vise particulièrement à accroître, à la ferme, l'adoption de modes de production respectueux de l'environnement, de manière à préserver les ressources et à répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs.

Le programme Prime Vert 2013-2018 est actuellement en révision complète. Le nouveau programme, 2018-2023, devrait être disponible à compter d'avril 2018.

Consultez le site web du MAPAQ pour tous les détails.

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/agroenvironnement/Pages/primevert.aspx>